



Calendrier

Juillet 2012

Les mercredis 11, 18 et 25 juillet seront consacrés aux Permanences rencontre plus particulièrement en direction des mauriennais « exilés » en France ou ailleurs et qui viennent, le temps des vacances, retrouver leurs racines. Les permanences seront assurées par des « résidents ».

Août 2012

Comme au mois de juillet, le mois d'août sera dédié surtout à nos amis de l'extérieur que nous aurons plaisir à accueillir à nos Permanences Rencontre les mercredis 1er, 8, 22 et 29 ainsi que le **mardi 14** au siège de l'Association, Ancien presbytère de VILLARGONDRAN Près de l'Eglise.

Bilan d'étape

Le numéro 170 de MG Infos, celui du mois dernier, a été le témoin d'un événement passé inaperçu pour l'ensemble des lecteurs mais qui n'a pas échappé à l'équipe rédactionnelle: c'est le vingtième numéro « fabriqué » par cette nouvelle équipe. Le fait de prendre cette responsabilité, après la brillante prestation de Jo Duc pendant les nombreuses années où il a assuré seul cette tâche n'a pas manqué de nous angoisser et nous n'étions pas très « droits dans nos bottes »! Nous sommes donc partis (pas très) bravement, la fleur au fusil un peu fanée mais avec la joyeuse inconscience des novices. Le titre de « Bilan » n'est pas très adapté, du moins en ce qui nous concerne. Le bilan vous appartient, à vous lecteurs qui nous faites l'honneur de suivre nos imparfaites productions. Pour nous, bilan veut d'abord dire remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous épauler: Jo, toujours attentif et prêt à nous donner le coup de pouce qui nous rétablit sur la bonne voie, et tous les amis empressés à nous fournir des textes concernant notre belle Maurienne. Notre reconnaissance va aussi aux nombreux lecteurs qui ont bien voulu nous prodiguer leurs encouragements à continuer.

Nos regrets? Si, bien sûr, il y en a toujours, et le principal est que peu d'adhérents de Maurienne Généalogie se sentent concernés par le bulletin au point d'envoyer des textes. Parce que chacun, dans ses recherches généalogiques, tombe un jour où l'autre sur une « perle » facile à isoler et à envoyer à la rédaction. C'est de cette façon que la plupart des anecdotes publiées dans ces pages ont été découvertes! Le regret, aussi, de n'avoir pas toujours été à la hauteur de nos ambitions et d'avoir souvent « tiré à la ligne » pour faire du remplissage. Le regret, encore, que certaines rubriques, comme « Avis de recherche » ou « Entraide » n'aient pas plus de succès.

Nous apprenons à chaque numéro, et même si notre ambition est modeste, notre vœu est de faire toujours de mieux en mieux pour que le trait d'union que constitue le Bulletin entre les adhérents atteigne toujours ses objectifs.

Sans doute connaissons nous encore l'« angoisse de la feuille blanche »; peut-être serons nous encore dans l'obligation de vous infliger quelque « dahu », voire, horreur suprême, de vous livrer un exemplaire sur deux pages seulement.

En tout cas, l'équipe est d'accord, avec votre approbation, pour en reprendre pour –au moins– vingt numéros supplémentaires!

Pierre Blazy.

Propos contre la guerre

RAMBAUD Jean-Baptiste
Condamné

Du 22 juin 1859

Le Tribunal Provincial de Maurienne siégeant M. Joseph DUBOIN, Président, Joseph SEITIER, Juge et Albert PICOLET d'Hermillon, juge adjoint, a rendu jugement qui suit :

Entre
Le Ministère public de la Province de Maurienne, demandeur, représenté par Sptble Georges GABET, avocat fiscal.

Et

RAMBAUD Jean-Baptiste feu Damasé, âgé de trente six ans, laboureur, né et domicilié à Albiez le Vieux, détenu dès le 18 mai 1859 : Prévenu d'avoir

Dans la journée des cinq, six, sept mai dernier, dans divers lieux publics, tenu des discours propres à exciter la défiance, semer la discorde et troubler la tranquillité publique, par le moyen de discours au sujet de la guerre actuelle contre l'Autriche, en disant : que les affaires allaient mal, que notre Roi avait déjà perdu quatre mille hommes, que les autrichiens l'emporteraient toujours et que bientôt ils entreraient au pays, que nous serions aussi heureux d'être autrichiens que piémontais.

Le prévenu est présent au banc des accusés, libre et dégagé de tous liens, mais gardé à vue par la force armée et assisté de Sptble FAY Jean Pierre, avocat, son défenseur.

Oui le ministère public, le prévenu et son défenseur, ceux-ci ayant eu la parole les derniers :

Le Tribunal, après en avoir délibéré.

Attendu, sur l'exception soulevée par la défense, que la loi du vingt huit avril dernier, n'avait pas encore été publiée à Albiez le Vieux, lieu du domicile du prévenu, à l'époque des faits imputés à celui-ci, que cette loi avait été insérée dans le recueil des actes du gouvernement et que le journal officiel du Royaume en avait successivement donné avis officiel dans son numéro du vingt neuf avril, d'où

suit que la dite loi se trouvait légalement promulguée à la dite époque, suivant les dispositions des lois des vingt trois et trente juin dix huit cent cinquante quatre et qu'elle était ainsi en vigueur dès l'époque de l'avis pré mentionné.

Attendu, au fonds, qu'il résulte pleinement des débats que les cinq, six et sept mai dernier sur le territoire des communes de St Jean de Maurienne, d'Albiez le vieux et de St Julien et dans des lieux publics, le prévenu a tenu des propos propres à exciter les passions et à troubler la tranquillité publique, en disant et affirmant, à diverses reprises, et en différentes fois, notamment à des personnes ayant des fils à l'armée, que les affaires allaient mal, que nous étions tous perdus : que dans une bataille notre Roi avait perdu quatre mille hommes, qu'au fait, nous serions aussi heureux d'être autrichiens que d'être piémontais ; qu'il aurait même dit à quelques personnes, aux unes, que c'était les français qui avaient perdu quatre vingt mille hommes, et aux autres, qu'il avait vu à la gare de St Jean, un wagon rempli de béquilles et des jambes de bois, et à d'autres enfin, que l'empereur Napoléon 111 avait violé ses serments, qu'il serait cultivé comme son oncle ; que pour donner plus de crédit à ses propos il aurait expliqué aux uns, qu'il tenait cela d'une personne sûre, aux autres, qu'il avait lu dans un bultin que Mr l'Intendant avait apporté en sa présence dans un café à St Jean, à d'autres enfin, qu'il l'avait lu dans un journal qu'il avait dans sa poche et qu'il pourrait leur faire lire s'il n'était pas mût.

Attendu qu'il résulte des débats que le prévenu a annoncé avec un certain dire de satisfaction la prétendue perte de quatre vingt mille hommes, qu'il a toujours mis de l'empressement à donner cette nouvelle, au point d'être allé une fois réveiller dans la nuit une personne ayant un fils au service ; qu'enfin il aurait par ces faits, porté la déclaration dans quelques maisons et fait répandre des larmes à des mères de famille

Par ces motifs

En déclarant le prévenu pour coupable du fait ci-dessus ténorisés et, en réparation, faisant application des articles 3 et 4 de la loi du vingt huit avril dernier et des articles 72 et 77 du Code pénal, les deux premiers articles ainsi conçus : art. 3 Il est défendu d'exciter les passions ou la défiance entre les différentes classes de la société, de semer la discorde, ou de troubler la tranquillité publique par le moyen d'imprimés, d'écrits ou de discours tenus en des lieux publics ou ouvert au public. art.4 Ceux qui contreviendront aux articles précédents seront punis d'un emprisonnement de six jours à une année et d'une amende de cent francs à mille francs, outre le séquestre des écrits et des imprimés.

La peine de l'emprisonnement et celle de l'amende pourront être appliquées conjointement suivant la gravité des circonstances. La connaissance de ces infractions est attribuée aux Tribunaux ordinaires.

L'action pénale contre les infracteurs par la voix de la presse ou autres moyens semblables pourra être exercée conjointement contre l'auteur, l'éditeur, l'imprimeur et le gérant.

Pour les publications périodiques on pourra ajouter aux peines sus indiquées la suspension à temps, ou la suppression définitive. Le Ministre de l'intérieur a la faculté d'ordonner la suspension à temps jusqu'à ce que le tribunal ait prononcé son arrêt.

Condamne le prévenu à la peine de l'emprisonnement pendant six mois, à dater de sa détention, à une amende de cinq cent livres et subsidiairement à cent soixante six jours d'emprisonnement plus aux frais de la procédure, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être dus aux parties lésées

M le Président a avisé le prévenu que ce jugement est sujet à appel

et lui a indiqué la forme et les délais dans lesquels il pourrait se pourvoir utilement.

Ainsi jugé et prononcé, en audience publique, au Palais de Justice, à St Jean de Maurienne le vingt deux juin dix huit cent cinquante neuf

DUBOIN S SEITIER PICOLET d'Hermillon
Pour copie conforme: Désiré Marcellin

Rencontre d'été

Le 16 Août sera organisée une rencontre d'été pour tous les adhérents de Maurienne Généalogie, résidents et extérieurs, occasion pour les uns et le autres de se connaître et de lier des contacts sans doute profitables.

Au menu de la journée:

Dès 9 heures, accueil au siège de l'Association.

Présentations: l'Association, les travaux, les bases de données. Echanges.

En fin de matinée, apéritif puis visite (si possible, nous nous y employons) du Musée de la Résistance à Villargondran.

Départ pour Albiez le Vieux.

Pique nique organisé par MG. (Au menu du pique-nique: la surprise du chef!)

L'après midi, visite du village, promenade à l'alpage, la traite.

Dîner au restaurant.

Le dîner étant facultatif, le prix de la journée est fixé à 10€ sans, 25€ avec. Vous trouverez à la fin du présent bulletin un bon d'inscription à retourner avant le 1er août à l'adresse de l'Association.



Albiez le Vieux

Traîne-pieds

Au XVIIIème siècle, le Sénat de Savoie était célèbre pour sa lenteur. Un curé avait été condamné pour avoir dit en chaire:

« Ah Jésus, que n'avez-vous pas été jugé par le Sénat de Savoie! De renvoi en renvoi, vous ne seriez pas encore mort sur la croix! »

Combloux

Le dimanche 24 juin, le cercle Généalogique de Savoie organisait à l'Office du Tourisme de Combloux ses Rencontres Généalogiques des Provinces de Savoie. Maurienne Généalogie y était représentée par Pierre et Marie Louise Blazy qui s'y étaient déplacés en (presque) voisins.

Cadre grandiose (le Mont Blanc est omniprésent!), ambiance chaleureuse, tout était réuni pour une belle réussite. La fréquentation était importante et les mauriennais exilés sont toujours heureux de nous rencontrer, avec, en plus, des promesses d'adhésion.



Le stand de MG

Les participants ont été intéressés par l'importance des bases de données de l'Association, présentes sur le nouveau portable et qui peuvent être consultées sur place. Enfin le beau temps a heureusement couronné cette belle journée.

Réunion de Bureau

Le Bureau de Maurienne Généalogie s'est réuni le mardi 26 juin au siège de l'association à Villargondran. Les vacances déjà bien entamées pour certains ont un peu hypothéqué la participation des membres du Bureau mais les travaux n'en ont pas été moins studieux.

A l'ordre du jour figuraient:

- le point sur l'élaboration du site
- mettre en place le calendrier estival
- la journée rencontre
- le déplacement à Turin le 29/9
- la participation au Forum de Givros

En ce qui concerne le site, nous possédons deux devis dont le montant va du simple au double, pour des prestations équivalentes. Inutile de préciser lequel sera choisi!

Le calendrier des permanences estivales est prêt à une exception près mais les permanences seront assurées.

Le programme de la journée rencontre (voir par ailleurs) est finalisé et il ne reste qu'à distribuer les rôles pour l'organisation.

Le déplacement à Turin devrait, cette fois, se dérouler normalement. Les chèques déjà collectés pour l'année dernière devraient, sauf avis contraire, être encaissés dans la deuxième semaine du mois d'août.

Au forum de Givros, trois ou quatre personnes de MG devraient représenter l'Association les deux jours.

Enfin, nous avons salué comme il se doit l'arrivée du nouveau matériel informatique aux performances extraordinaires (1,5 TO de disque dur pour la tour du PC fixe!) qui ouvrent des perspectives intéressantes pour la suite.

Et comme d'habitude, fin de la réunion devant une pizza!

Recueils des dépouillements Naissances - Mariage - Décès

Vous allez recevoir notre nouveau relevé des dépouillements et une mise à jour des tarifs, compte tenu de l'augmentation des frais d'envoi.

Ce listing destiné à nos adhérents, mais aussi au grand public, indique les modalités de règlement qui se font à la commande.

Pour les adhérents de M.G., le règlement se fait à **réception de la commande**, au vu de notre facture, en effet, vous pouvez bénéficier de remises spéciales :

Si vous retirez votre commande au local.

Si vous faites une commande groupée. .

Si vous avez fait, ou si vous faites du dépouillement (1)

Si vous possédez déjà un recueil et que vous désirez seulement la mise à jour.

N.B : A partir du 1^{er} juillet 2012 tous ces dépouillements à savoir : 270 000 Naissances, 75 000 Mariages, 180 000 décès, pourront être consultés au local de M.G lors des permanences,

Soit avec les recueils papiers

Soit sur notre P.C

La boutique de Maurienne Généalogie

Vous allez également recevoir le détail et tarif des articles mis à votre disposition.

Même principe que ci-dessus pour les adhérents de M.G.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements concernant ces articles

04 79 59 80 83 ou duc-joseph@wanadoo.fr

Pour des raisons pratiques, afin de nous éviter des recherches, veuillez simplement nous signaler le travail que vous avez effectué pour le club.

Jo DUC.

Les Archives de Turin

Cette histoire en forme de serpent de mer finirait bien par nous laisser, car de report en ajournement, on finit par ne plus y croire. Pourtant, un espoir se fait jour: cette fois, pas de commémoration impromptue, pas de travaux intempestifs, pas d' « impedimenta » comme on trouve dans nos actes de mariage des siècles passés. Si, d'ici là, les relations diplomatiques ne sont pas rompues avec le Piémont, il y a des chances pour que notre visite se déroule le

29 septembre 2012

Je vous invite donc tous à croiser les doigts pour conjurer le mauvais sort.....Plus sérieusement, les candidats au voyage qui se sont inscrit pour les deux précédentes éditions sont, sauf avis contraire, reconduits d'office pour le prochain. S'il n'y a pas de désistement d'ici là, les chèques déjà envoyés seront retirés vers la mi-août. Il devrait rester quelques places disponibles, à voir avec Jean Marc Dufreney 312 rue des Murgés 73870 Saint Julien Mont Denis .

jean-marc.dufreney@laposte.net

N'oubliez pas, à partir du 11 juillet et en août,
tous les mercredis à partir de 17 heures,
Permanences Rencontre
Au siège de Maurienne Généalogie.
Un moment d'amitié et de convivialité

Villargondran hier . . .

Le monument aux morts

La grande guerre 14 -18 a laissé de lourdes traces en France. Pour se souvenir de leurs compagnons tombés dans les terribles tranchées, ceux qui sont revenus vont être à l'origine d'un formidable engouement pour la mémoire des morts, pour se souvenir de ceux qui sont morts pour la France, (1,5 million). Les communes vont alors élever des stèles, apposer des plaques, ériger des obélisques pour rendre hommage à ces hommes morts pour la France. S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, dont les articles 5 et



6 précisent : « Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie ».: « Tous les ans le 1^{er} ou le 2^e No-

vembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la Patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires ».

Villargondran comme ses communes voisines fit construire son monument aux morts qui fut inauguré en décembre 1921. Ce monument était situé devant l'entrée principale de l'église, contre le mur qui clôturait l'ancien cimetière qui fut désaffecté en 1952, et le monument aux morts fut transféré sur la place des "Anciens- Combattants".

Voici un extrait du journal « La Maurienne » de l'époque, qui relate l'inauguration de ce monument aux morts.

« La fête, qui coïncidait avec la St Etienne, patron des ardoisiers, fut vraiment belle. Elle commença par une messe chantée, à laquelle assistait toute la population; l'église était comble comme aux plus grandes solennités

A l'évangile, M. le chanoine GROS loua dignement les morts de la dernière guerre, martyrs de la Patrie et les meilleurs artisans de la Victoire.

Après le Libéra, M. l'Abbé Augert, en présence des sapeurs-pompiers alignés sur deux rangs et toute la population, procé-

M. PASQUIER, Maire de la commune, après avoir exposé la pensée patriotique qui a présidé à l'érection de ce monument, remercie tous ceux qui y ont contribué par leur généreuse offrande; il adresse aussi ses remerciements à MM BOCQUET, sous-préfet, et FALCOZ, maire de St Jean, qui ont bien voulu apporter à cette fête d'inauguration l'éclat de leur présence; il conclut en disant que ce monument, érigé sur la place publique, sera une permanente leçon de dévouement à notre belle Patrie.

Au nom de l'Association des Anciens Combattants, M. FALCOZ, -Maire de St Jean, rappelle le frisson du pays à la nouvelle de la -mobilisation,

M. BOCQUET sous-préfet, nous dit quels sentiments de tristesse et de colère ils éprouvaient, lui et ses compagnons, -durant leur captivité en Allemagne,

Enfin, M. EXCOFFIER Alfred, capitaine des pompiers, un poilu plusieurs fois blessé, loue l'héroïsme et l'endurance de ses camarades tombés au champ d'honneur.



Villargondran

Après les discours, M. le sous-préfet passe en revue la -compagnie des sapeurs-pompiers dont il remarque la belle attitude. Il épingle la médaille d'or sur l'uniforme de quatre des plus anciens: MM BERNARD J., EXCOFFIER Louis, PAPOZ Alphonse, et PELLISIER Emile.

A midi, un repas plantureux et très bien préparé, arrosé -d'un excellent vin du crû, réunit, dans la grande salle de la -mairie, la municipalité et ses invités Ce qui faisait le principal charme de ces agapes, c'était -l'atmosphère de cordiale fraternité qu'on y respirait: c'était aussi la variété des chansons qui joignait l'agrément de l'oreille et de l'esprit à celui de la table. ... »

J. Duc

Bulletin à découper ou à envoyer par mail

Bulletin d'inscription à retourner avant le 1er août à: **Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73870 Saint Julien Mont Denis ou:**

jean-marc.dufrenay@laposte.net

M.....

Nombre de personnes.....

Adresse.....

Participera à la journée rencontre du....août à Villargondran.

Participera au dîner/ ne participera pas

A,.....le.....
Signature